## Informations candidat(e)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Numéro étudiant(e) | : |  |
| NOM | : |  |
| Prénom(s) | : |  |
| Date de naissance | : |  |
| Téléphone portable | : |  |
| Adresse électronique | : | @ |

## Composante

Année et filière d’inscription actuelle :

Année et filière d’inscription envisagée pour l’année 2018-2019 :

Rappel : dans le cas des filières ou années où sont opérées des sélections, la césure est, en tout état de cause, conditionnée par l’admission. Un(e) étudiant(e) non admis(e) ne peut solliciter de césure au titre de la formation en question.

Rappel : pour les bacheliers 2018 ou les étudiants en réorientation en première année de premier cycle, la césure doit également avoir été sollicitée dans PARCOURSUP

## Période de césure envisagée

La demande de césure concerne :

L’ensemble de l’année 2018-2019 (césure annuelle)

Le 1er semestre (semestre d’automne)  Le 2ème semestre (semestre de printemps)

## Projet de césure

Le projet de césure

se déroule dans le cadre d’un service civique  
se déroule dans le cadre d’un engagement bénévole ou d’un volontariat associatif  
se déroule dans le cadre d’un contrat de travail  
comprend une période de stage (césure semestrielle uniquement – le projet doit être en lien direct avec la formation)  
prévoit une période de formation dans une autre filière ou un autre établissement  
Indiquez, le cas échéant, l’autre filière et/ ou établissement envisagé :  
s’inscrit dans un projet de création d’activité (dispositif « étudiant-entrepreneur »)  
se déroulera à l’étranger. Indiquez le pays :  
concerne la préparation à une compétition sportive ou à un évènement artistique.

Rappel : dans tous les cas le dossier doit s’accompagner d’une lettre de motivation décrivant le projet et détaillant les modalités de réalisation et activités envisagées.

# Pièces justificatives à fournir avec le présent dossier :

* Une lettre de motivation décrivant le projet et détaillant les modalités de réalisation et activités envisagées.
* Un *curriculum vitae*

Le présent dossier doit être déposé accompagné de l’ensemble des pièces justificatives auprès du service de scolarité de votre composante : (adresses disponibles sur le lien suivant : [***https://www.unistra.fr/index.php?id=20135***](https://www.unistra.fr/index.php?id=20135) )

Césure dans le cadre de Parcoursup (néo-bacheliers ou étudiants en réorientation en première année de premier cycle :

* du 15 juin au 06 juillet pour une césure au Semestre 1 et pour une césure annuelle, puis du 27 août au 07 septembre
* du 1er novembre au 1er décembre pour une césure au Semestre 2  
  Autre césure :
* du 15 juin au 06 juillet pour une césure au Semestre 1 et pour une césure annuelle
* du 1er novembre au 1er décembre pour une césure au Semestre 2

**Le non-respect de ces délais entraînera automatiquement le rejet de la demande.**Je soussigné(e) (Nom- Prénom) :

m’engage à suivre les préconisations définies dans le contrat pédagogique en cas d’acceptation de mon projet de césure.

Fait à le Signature du/de la candidat(e)

## **Réponse à la candidature** (à remplir uniquement par la composante)

Demande de césure déposée le :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Numéro étudiant(e) | : |  |
| NOM | : |  |
| Prénom(s) | : |  |

## Avis du responsable pédagogique (de la formation cible, le cas échéant)

## Décision du Directeur (-trice) de composante :

Projet de césure validé   
 Projet de césure refusé  
En cas de refus merci de motiver la décision :

Fait à le

Signature

## La présente décision est faîte en deux exemplaires. Une copie est à conserver par le service de la scolarité une autre est remise à l’étudiant(e).

## La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

## - soit par un recours administratif auprès du Président de l'Université de Strasbourg. - soit par un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg.

# Convention de césure

**(à remplir uniquement après acceptation de la césure)**

## Année et filière d’inscription pour l’année 2018/2019 :

## Modalités de la réintégration de l'étudiant pour l’année ou le semestre suivants :

## Modalités de suivi de l’accompagnement :

Nom, Prénom et fonction du/de la référent(e) pédagogique :

Modalités de suivi :

## Si délivrance d’ECTS, nombre d’ECTS et modalités de validation :

## Si validation d’éléments pédagogiques, liste des éléments concernés et modalités de validation :

Rappel : La période de césure ne peut se substituer aux modalités d'acquisition des compétences prévues dans le cadre de la formation, telles que le **projet de fin d'études, les stages en milieu professionnel ou l'enseignement en langue étrangère**.

## Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux (un pour l’étudiant(e), un à conserver par le service de scolarité de la composante concernée).

|  |  |
| --- | --- |
| Le Président de l’Université de Strasbourg, et par délégation le Directeur(-trice) de la composante  Date et signature : | Date et signature de l’étudiant(e) : |
| le/la référent(e) pédagogique  Date et signature : |  |